

RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M.

FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO (à partir de 21h05),

Mme ANGIBAULT.

Absents: M. RICHARD, Mme BELLILI, Mme CHADRON M. CHITRIT Mme TENG, M.

OUEDRAOGO (jusqu'à 21h05)

Pouvoirs: M. BRULFERT pouvoir à M. CHEVALIER

M. YAHOUEDEOU pouvoir à M. CHENON M. BALLUET pouvoir à Mme SERVIERES Mme PRADAYROL pouvoir à Mme BOURHIM

Mme LEJUEZ pouvoir à M. GUEGUEN M. CAFFIER pouvoir à M. GAYAUDON

Administration: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur Général Adjoint

M. PINON, Directeur Financier

Secrétaire de séance : Mme SERVIERES, assistée de Melle TARNAUD Katia

La séance est ouverte à 20H45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (18 élus présents, et 6 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à Mme SERVIERES et débute les points à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2011

Rapporteur: M. LE MAIRE

La décision de voter le Budget Primitif le 19 mars 2012 permet dès à présent au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2011 au Budget Primitif 2012.

Le comptable public a communiqué les résultats de clôture de l'exercice 2011 :

Investissement: 126 651,35 €
 Fonctionnement: 2 071 432,73 €

Ainsi, ces résultats seront reportés au Budget Primitif 2012 de la façon suivante :

R002: 1 981 684,33 € (résultat de fonctionnement reporté)
1068: 89 748,40 € (dotations de fonds de réserves)
R001: 126 651,35 € (résultat d'investissement reporté)

SECTION	Dépenses 2011	Recettes 2011	Résultats 2011	Solde d'éxécution cumulé au 31/12/10	Résultats de clôture au 31/12/11
Fonctionnement	11 320 178,76 €	11 440 066,50 €	119 887,74 €	1 951 544,99 €	2 071 432,73 €
Investissement	934 814,59 €	1 157 653,78 €	222 839,19 €	-96 187,84 €	126 651,35 €
Restes-à-réaliser					
d'investissement	330 699,75 €	114 300,00 €			
TOTAL	12 585 693,10 €	12 712 020,28 €	342 726,93 €	1 855 357,15 €	2 198 084,08 €

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 5 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM,

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Arrivée de M. OUEDRAOGO à 21h05.

Rapporteur: M. le Maire

Rappel du contexte

Les orientations du budget 2012 sont principalement fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Elles ont été faites dans une perspective d'un maintien de territoire communal identique eu égard aux dernières réflexions du SAN sur l'avenir de sa gouvernance. Dans le cas contraire, un budget communal 2012 est néanmoins nécessaire. Par ailleurs, ces orientations s'adaptent aux réalités d'un contexte économique de crise apparue en 2008 et d'une certaine reprise des ventes immobilières avec ses conséquences en droit de mutation. Elles intègrent l'étude de différentes prospectives financières. Elles tiennent aussi compte de l'évolution des règles de solidarité fiscale nationale (pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : le FPIC) et régional (pour le FSRIF). Avec les conséquences encore amplifiées cette année de l'abandon à terme par l'INSEE de la notion d'habitants « fictifs » et de son nouveau mode de comptage qui nous reporte de deux ans en arrière, les habitants réels nouvellement installés.

Ce qui avait été pris en compte comme de sérieuses hypothèses s'avère être aujourd'hui des réalités constatées (limitations des dotations d'Etat et des participations des autres collectivités)

Il faut aussi noter que dans le cadre de réflexions sur l'évolution de notre intercommunalité et d'un éventuel nouveau mode de gouvernance des communes du Val d'Europe, aucun changement ne se produira avant 2014.

Notre contexte d'élaboration du budget se caractérise aussi par :

- O Une inflation constatée sur l'année 2011 de 2,1%
- o En matière d'habitat, la livraison 133 logements en 2011 (fin de phase III),
- o En matière d'équipements réalisés par le SAN et remis en gestion à la commune de Serris, l'ouverture en 2011 (donc frais de gestion en année pleine en 2012) du deuxième gymnase, l'ouverture d'un accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse en 2012,
- o En matière d'équipements réalisés et gérés par l'Etat ou le SAN du Val-d'Europe, notre environnement immédiat va être enrichi par l'ouverture, au printemps 2012, du centre nautique intercommunal à Bailly-Romainvilliers, et l'ouverture de l'Hôpital de Marne-la-Vallée à Jossigny.

Il se place aussi dans la perspective d'un développement continu et dynamique de notre commune dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG), signé en septembre 2010 avec une phase de développement, appelée Phase IV, qui pour Serris devrait se concrétiser par :

- Plus de 1 100 logements à réaliser d'ici 2017 ou 2022 au plus tard, soit 150 à 200 logements par an avec la livraison, dans le cadre de l'Avenant 9 à la phase III signé cette année, de 356 logements entre 2015 et 2017.
- La confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2015.

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR L'ELABORATION DE CE BUDGET

La continuité :

Maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale.

Maintenir une offre de service public large et diversifiée pour répondre aux besoins de la population.

Maintenir, comme en 2011, le prix à euro constant de tous les services municipaux et procéder à une revalorisation mesurée pour certains d'entre eux.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires soit à hauteur des sommes versées en 2011.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Poursuivre notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements.

Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.

Préserver le bâti de la Ferme des Célestins.

Obtenir les engagements de subventions régionales et ainsi préserver le patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Commune) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.

Poursuivre la réalisation de notre Agenda 21.

Des moyens complémentaires pour :

Le lancement de la refondation du **Projet Educatif Local** associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (services municipaux, associations, écoles, collège, lycée...).

Optimiser le fonctionnement de l'administration au service des habitants et des usagers.

Renforcer, si besoin, les moyens mis à disposition de **l'Epicerie Solidaire** et sa subvention financière, dont l'action est plus que jamais nécessaire.

Augmenter la surface d'accueil des P'tits Loups (accessibilité au rez-de-chaussée de la salle des Moissons).

Les conditions :

Favoriser l'installation et **le développement de commerces et d'entreprises**, créateurs d'emplois et générateurs de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Rester exigeant avec nos partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune.

Assurer l'amélioration continue de la gestion des services qui, pour 2012, consistera à rendre notamment plus performant le service Maëlis.

Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière.

L'ensemble des orientations 2012 se finançant sans augmentation des taux communaux de la fiscalité locale.

LE BUDGET 2012 TEL QU'IL A ETE CONSTRUIT 1:

LES PRINCIPALES TENDANCES (EVOLUTION AVEC LE BP 2011)

FONCTIONNEMENT RECETTES: 13 577 462,33 €

LES RECETTES PROPRES A L'EXERCICE : 11 595 778 € SOIT + 2,11 % D'AUGMENTATION PAR **RAPPORT AU BUDGET 2011 VOTE**

Les principales variations sont les suivantes :

- Suite à l'augmentation liée à la revalorisation annuelle de l'Etat des bases des impôts locaux (taux d'habitation et taxe sur le foncier bâti), et à leur évolution liée au développement économique de la ZAC du Centre Urbain (notamment CASTORAMA), le Produit Fiscal attendu s'élève à 6 252 098 € (+ 3,82%)
- La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée s'élève à 1 406 600 € (- 5,59% soit - 88 000 €). Cette baisse est induite par le mode de prise en compte de la population fictive du recensement complémentaire 2007 (40% pour 2011 contre 60% en 2010).
- Les Dotations du S.A.N. sont estimées à 920 000 €, ce qui est équivalent aux dotations versées en 2011.
- Les subventions attendues représentent 1 121 780 € (+ 8,24 % soit + 85 380 €). Elles émanent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Cette évolution provient principalement de la C.A.F dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- Les **produits des services** sont estimés à **882 500** € (+12,28 % soit + 96 500 €). Cette évolution tient compte de revalorisation des tarifs de 2,1% au regard de l'inflation 2011.

Page 5 sur 25

LES EXCEDENTS CUMULES REPORTES DE FONTIONNEMENT : 1 981 684,33 €

¹ après le débat d'orientation budgétaire en date du 06 février 2012 et les dernières informations transmises par la Préfecture. Conseil Municipal du 19 mars 2012

FONCTIONNEMENT DEPENSES: 13 577 462,33 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 11 805 528 € soit + 0,48 % (+ 57 848 €) PAR RAPPORT AU BUDGET 2011 VOTE

La volonté de contenir l'évolution des dépenses au regard d'une part de l'évolution des recettes et d'autre part du niveau d'utilisation des crédits 2011, en maintenant toutefois le bon niveau de service public, a guidé la construction du budget de **dépenses de Fonctionnement**.

L'évolution qui vous est proposée est la suivante :

- Les budgets de service : 4 252 528 € soit + 1,47% (+ 61 528 €) par rapport au budget 2011. Les budgets de service sont maitrisés au vu des réalités financières pour la commune de Serris.
- Les dépenses de personnel : 6 897 000 € soit + 1,21% (+ 82 600 €) par rapport au budget 2011. Cette faible augmentation est liée à une gestion rigoureuse de la masse salariale malgré son évolution naturelle et l'évolution de carrière des agents.
- Les frais financiers : 61 000 € par rapport à 42 000 € de crédits ouverts en 2011 soit + 19 000 € par rapport au budget 2011. Cette enveloppe est assez élevée pour pouvoir anticiper une tension probable sur les marchés financiers liés à la crise financière de 2008. Malgré la renégociation de la dette au cours de l'exercice 2011, qui a permis de figer une partie importante de l'encours en taux fixe, les intérêts financiers devraient augmenter.
- Les dotations aux amortissements : 370 000 € soit un montant sensiblement identique à celui prévu au budget 2011.
- Les dépenses imprévues : 20 000 € comme en 2011.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : 205 000 €

 Le fait de devenir contributeur est lié à l'évolution de notre population D.G.F qui continue de diminuer (effet cumulatif du comptage INSEE et de la quasi-disparition de la population fictive). Cette évolution impacte les ratios financiers par habitant de la commune, ratios dont la comparaison avec la moyenne régionale sert à déterminer les communes contributrices.

SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- L'épargne brute (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement) sur l'exercice est positive : 160 250 €
- Le financement par l'épargne brute de l'amortissement en capital de la dette représentant 231 000 € et les dotations aux amortissements représentant 370 000 €, l'épargne nette propre à l'exercice est donc négatif à hauteur de 440 750 €.
- L'utilisation d'une partie du Fonds de Roulement vient équilibrer le budget 2012, ainsi Le Fonds de Roulement estimé au 31/12/2012 est de 1 540 934,33 €

L'évolution par secteur qui vous est proposée est la suivante :

Services Généraux : 2 138 695 € (+2,5%)

 Renforcement des moyens informatiques pour la politique de dématérialisation interne et externe, maitrise du budget RH

Enseignement : 599 901 € (-0,59%)

Maîtrise du budget de service et du budget RH

Restauration scolaire: 734 880 € (+ 6,12 %)

Budget de service

Augmentation du nombre de repas servis

Budget RH

- Prise en compte de remplacements divers
- Evolution carrière des agents

Petite Enfance : 1 409 417 € (-0,54 %)

Maîtrise du budget de service et du budget RH

Enfance : 1 144 510 € (-0,41 %)

 Maîtrise du budget de service et de personnel y compris impact de l'ouverture d'un 2^e CLSH sur les petites vacances scolaires

Jeunesse : 264 100 € (+31,63 %)

- Des moyens complémentaires ont été attribués dans le cadre de la refondation du Projet d'Educatif Local (PEL), préalable au Contrat Educatif Local (CEL)
- Effet année pleine des emplois vacants en 2011

Social : 78 800 € (-3,63 %)

• Les résultats cumulés de 2011 et antérieurs du budget du CCAS permettent de maintenir un même niveau d'action tout en diminuant la subvention communale au budget 2012 du CCAS.

Sports: 558495 € (+ 0,40 %)

 Maitrise du budget de service et maintien des subventions aux associations à hauteur du budget 2011

Animation : 144 030 € (+23,63%)

- Maîtrise du budget de service
- Transfert d'un agent administratif à temps plein attaché antérieurement au service de la Police Municipale

Culture : $307\ 150\ €(+5,90\ \%)$

- Maîtrise du budget de service
- Effet année pleine de l'emploi vacant en 2011

Communication : *130* 900€(+0,96 %)

Maitrise du budget de service et du budget RH

Prévention sécurité : 219 900 € (- 10,87 %)

- Maitrise du budget du service
- Transfert d'un agent à temps plein vers l'animation

Travaux: 2934040 € (-0,97%)

- Maitrise du budget du service y compris l'augmentation du prix des fluides et des maintenances diverses.
- Maitrise du budget RH y compris effet année pleine d'emplois vacants en 2011

Aménagement/Urbanisme/Développement Economique : 155 000 € (+7,71 %)

• Effet année pleine du renforcement en moyens humains

$Agenda\ 21:53\ 000\ €(-27,78\ \%)$

• Fin de la mission du bureau d'étude pour l'Agenda 21

Non affecté : 276 300 € (+ 8,52 %)

- Maîtrise du budget qui regroupe :
- o La participation au SDIS
- o La participation au CRPH
- o L'adhésion à la mission locale
- o Les taxes foncières
- o Les réserves pour subventions
- Les diverses charges financières (cartes bleues créances irrécouvrables annulations de titres)
- o Indemnités et formations des élus

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 CONTRE:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

INVESTISSEMENT RECETTES (Y COMPRIS L'EMPRUNT) : 4 205 137,07€

Les recettes propres à l'exercice 2012 : 3 964 185,72 €

- Les dotations aux amortissements : 370 000 €
- Les recettes définitives : 123 800 € (F.C.T.V.A. et Taxe d'Aménagement.)
- Les subventions d'équipements : 110 000 € de dotations pour le gros entretien versées par le SAN
- Les produits de cessions immobilières : 135 000 € pour la vente de la ferme des Bruyères et 110 000 € pour son terrain.
- La taxe pour la non-réalisation d'un parking par Bouygues : 70 000 €

• L'emprunt : 1 183 702,99 €

L'excédent d'investissement reporté : 126 651,35 €

Les restes à réaliser de recettes 2011 : 114 300 €

INVESTISSEMENT DEPENSES: 4 205 137,07 €

Les dépenses propres à l'exercice 2012 : 3 219 559,07€

- L'annuité en capital de la dette: 231 000 €
- Le lancement du Contrat Régional équipements culturels et maison du développement durable : 120 000 €
- Les dépenses imprévues : 100 000 €

- Le programme de «gros entretien des équipements» phase 2011 à Jean de La Fontaine : 215 000 €
- Les actions 2012 de l'AGENDA 21 : 100 000 €
- Des opérations spécifiques pour 125 625 € concernant la modernisation du parc informatique
- Les dépenses d'équipement courant : 400 000 € dont le détail figure ci-dessous :

Services Généraux : 44 379 €

- Matériel et logiciels informatiques
- Mobilier de bureau

Enseignement: 8 000€

Acquisition de mobiliers

Restauration scolaire: 45 867 €

- Remplacement gros matériel
- Acquisition de mobiliers
- Travaux de peinture

Petite Enfance : 32 160 €

- Installation de nouvelles barrières pour séparer l'espace de circulation et l'espace d'activités
- Installation de nouvelles portes avec des poignées en hauteur à Terre d'Eveil

Enfance : 9 500 €

Acquisition de mobiliers

Sports: 39 000 €

- Sécurisation du stade des Marmousets avec une clôture coté rû du Gassets
- Remplacement d'une machine duplex pour l'entretien
- Remplacement d'un chariot de ménage
- Achat d'un aspirateur d'eau et de poussière
- Remplacement de 3 poubelles extérieures au stade de l'Hermière et le changement de son portail
- Installation de système de protection pour les défibrillateurs muraux
- Remplacement de 100 inserts
- Changement de tatamis

Jeunesse : 2 500 €

Acquisition de biens et mobiliers pour le club ado et le secteur des 15-17 ans

Animation: 6 000 €

Acquisition de banderoles, de tentes, de barnums, de tables et de chaises

Culture : 8 000 €

Achat d'une console de sons

Communication : 12 000 €

- Acquisition de kakémonos et de bâches de programmation pour la ferme des communes
- Acquisition de bâches pour l'animation
- Acquisition d'un appareil photo reflex numérique

Prévention sécurité : 13 094 €

- Acquisition d'un PDA pour établir les contraventions
- Acquisition de divers armement de 6^e catégorie, de torches et de cartes professionnelles
- Acquisition d'une cage de capture de chien pour véhicule
- Acquisition d'un appareil photo numérique

Environnement : 23 000 €

- Achat d'arbres
- Mise en œuvre d'un système de puisage pour puits
- Aménagement d'un puits à la Ferme des Célestins

Bâtiment : 50 600 €

Travaux règlementaires et sécuritaires dans divers bâtiments

Voirie : 61 900 €

- Réfection du parking Robert Doisneau
- Mâts d'éclairage Rue de l'Hermière
- Budget « vie de quartier »
- Remplacement des sols et jeux extérieurs

Parc automobile et matériel : 44 000 €

- Acquisition d'un véhicule
- Renouvellement du tracteur
- Renouvellement de la tondeuse à gazon

L'amortissement des subventions versées : 22 000 €

Les restes à réaliser de 2011 : 985 578 € intégrant des reports de lignes de crédits de 2011 sur le BP 2012

SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement est de 1 183 702,99 €.

VOTE DE LA SECTION INVESTISSEMENT:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 CONTRE:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

IV – APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Rapporteur: M. LE MAIRE

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

La volonté du Conseil Municipal de maintenir les taux de la fiscalité pour l'année 2012 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal du 6 février 2012.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales nous ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi, les bases devraient augmenter de 330 248 € pour la taxe d'habitation, de 513 849 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 546 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal 2012 attendu est donc le suivant :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases 2012 Prévisionnelles	Produit 2012 estimé
Taxe d'habitation	16,30 %	16,30 %	6 398 000	1 042 874 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,29 %	34,29 %	15 129 000	5 187 734 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44,40 %	44,40 %	48 400	21 490 €
			Total	6 252 098 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES A LA POPULATION A HAUTEUR DE L'INFLATION

Rapporteur: M. ZEMANEK

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février 2012, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser, à hauteur de 2,1 %, la tarification des services à la population, ce qui correspond à l'inflation constatée pour l'année 2011.

A noter que les tarifs concernant la Culture et la Jeunesse ont été extraits car pour l'activité culturelle il a été souhaité de maintenir les tarifs de 2011 et pour l'activité à destination de la jeunesse, suite à une délibération prise par le Conseil Municipal du 04 juillet 2011, il a été proposé de maintenir le même niveau de tarification.

En revanche, une réflexion sur le renforcement ou pas du principe du quotient (ex : tranche supérieure supplémentaire) ainsi qu'une réévaluation de certains tarifs (ex : planète sport enfant) seront menées.

L'application des grilles tarifaires annexées se fera à compter du mardi 04 septembre 2012, date de la rentrée scolaire.

Tarification Restauration

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **
	1010	4.70.0	4.00.0
< ou = 11 065 €	1,94 €	1,78 €	1,63 €
de 11 066 à 17 387 €	2,27 €	2,11 €	1,94 €
de 17 388 € à 23 709 €	2,59 €	2,43 €	2,27 €
de 23 710 € à 31 612 €	2,92 €	2,76 €	2,59 €
> ou = 31 613 €	3,24 €	3,08 €	2,92 €

Catégories	
Enfants de famille ne résidant pas à Serris, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de serris	4,28 €
Personnes extérieures (stagiaires, parents d'élèves, etc)	5,39 €
Personnel communal et enseignents	2,52€

TARIFICATION PROPOSEE

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **	
< OU = 11 065 €	1,98 €	1,82 €	1,66 €	
de 11 066 à 17 387 €	2,31 €	2,15 €	1,98 €	
de 17 388 € à 23 709 €	2,64 €	2,48 €	2,31 €	
de 23 710 € à 31 612 €	2,98 €	2,82 €	2,64 €	
> ou = 31 613 €	3,31 €	3,15 €	2,98 €	

Catégories	
Enfants de famille ne résidant pas à Serris, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de serris	4,37 €
Personnes extérieures (stagiaires, parents d'élèves, etc)	5,50 €
Personnel communal et enseignents	2,58 €

^{*} il s'agit du revenu brut global annuel en Euros figurant sur le dernier avis d'imposition

^{**} nombre d'enfants au foyer, à charge fiscalement, jusqu'à la 19eme année inclus

Tarification Centre de Loisirs

		un ei	e avec nfant ne seule **			Famille deux en				Famille trois enfant		
Revenu Brut Annuel*	Sans	repas	Avec	repas	Sans	epas	Avec	repas	Sans	repas	Avec r	epas
nevellu bru(Alliluei	1/2 journée	joumée	1/2 journée	joumée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 joumée	journée	1/2 joumée	journée
< ou = 11.065 €	1,23 €	2,05 €	3,17 €	3,99 €	1,05 €	1,75 €	2,83 €	3,53 €	0,77 €	1,27 €	2,39 €	2,89 €
de 11.066 à 17.387 €	2,41 €	4,02 €	4,68 €	6,28 €	2,06 €	3,43 €	4,16 €	5,54 €	1,50 €	2,48 €	3,44 €	4,42 €
de 17.388 € à 23.709 €	3,50 €	5,81 €	6,09 €	8,40 €	2,98 €	4,97 €	5,41 €	7,40 €	2,17 €	3,61 €	4,44 €	5,87 €
de 23.710 € à 31.612 €	4,93 €	8,22 €	7,84 €	11,14€	4,22 €	7,03 €	6,97 €	9,78 €	3,06 €	5,10 €	5,65 €	7,69 €
> ou = 31.613 €	6,63 €	11,04 €	9,87 €	14,28 €	5,66 €	9,44 €	8,75 €	12,52 €	4,11 €	6,85 €	7,03 €	9,76 €
Extérieur	16,49 €	24,73 €	16,49 €	24.73 €		•		•				

TARIFICATION PROPOSEE

	Famille avec un enfamt Famille avec ou personne seule ** tt								Famille trois enfant			
Revenu Brut Annuel*	Sans	repas	Avec	repas	Sans i	epas	Avec	repas	Sans r	epas	Avec r	epas
nevena Brackinaer	1/2 journée	joumée	1/2 journée	joumée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 joumée	journée	1/2 joumée	journée
< ou = 11 065 €	1,25 €	2,09 €	3,23 €	4,07 €	1,07 €	1,79 €	2,89 €	3,61 €	0,78 €	1,30 €	2,44 €	2,96 €
de 11 066 à 17 387 €	2,46 €	4,10 €	4,78 €	6,41 €	2,10 €	3,50 €	4,25 €	5,65 €	1,53 €	2,53 €	3,51 €	4,51 (
de 17 388 € à 23 709 €	3,58 €	5,93 €	6,22 €	8,58 €	3,04 €	5,08 €	5,53 €	7,56 €	2,22 €	3,68 €	4,53 €	6,00 €
de 23 710 € à 31 612 €	5,03 €	8,39 €	8,01 €	11,37 €	4,30 €	7,17 €	7,12 €	9,99 €	3,13 €	5,20 €	5,77 €	7,85 €
> ou = 31 613 €	6,77 €	11,28 €	10,08 €	14,58 €	5,78 €	9,64 €	8,93 €	12,78 €	4,20 €	6,99 €	7,17 €	9,97 €

Tarification Club Informatique (tarif trimestriel)

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants	
< ou = 11 065 €	18,70 €	15,51 €	11,59 €
de 11 066 à 17 387 €	22,43 €	18,62 €	13,91 €
de 17 388 € à 23 709 €	26,17 €	21,72 €	16,22 €
de 23 710 € à 31 612 €	29,90 €	24,82 €	18,54 €
> ou = 31 613 €	33,64 €	27,93 €	20,86 €

TARIFICATION PROPOSEE

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	
< ou = 11 065 €	19,09 €	15,84 €	11,83 €
de 11 066 à 17 387 €	22,90 €	19,01 €	14,20 €
de 17 388 € à 23 709 €	26,72 €	22,18 €	16,56 €
de 23 710 € à 31 612 €	30,53 €	25,35 €	18,93 €
> ou = 31 613 €	34,35 €	28,51 €	21,30 €

Tarification de l'accueil pré et post scolaire

Prestation	
MATIN	1,78 €
SOIR	2,20 €

TARIFICATION PROPOSEE

Prestation	
MATIN	1,82 €
SOIR	2,25 €

Tarification de l'étude

Prestation	
séance hebdomadaire	1,30 €

TARIFICATION PROPOSEE

Prestation	
séance hebdomadaire	1,33 €

Tarification - adhésion à la ludothèque

Prestation	
par famille	10,49 €

TARIFICATION PROPOSEE

Prestation	
par famille	10,71 €

Planète Sport (tarif pour l'année)

Revenu Brut Annuel*	un e	e avec nfant ne seule **		e avec nfants **	Famille avec trois enfants et plus **		
	SOIR MERCREDI ET SAMEDI		SOIR	MERCREDI ET SAMEDI	SOIR	MERCREDI ET SAMEDI	
< ou = 11 065 €	20,23 €	11,77 €	16,79 €	9,76 €	12,54 €	7,30 €	
de 11 066 à 17 387 €	39,68 €	23,09 €	32,95 €	19,15 €	24,60 €	14,33 €	
de 17 388 € à 23 709 €	57,39 €	34,45 €	47,62 €	27,72 €	35,58 €	20,70 €	
de 23 710 € à 31 612 €	81,11 €	47,18 €	67,31 €	39,17 €	50,30 €	29,26 €	
> ou = 31 613 €	108,95 €	63,40 €	90,42 €	52,63 €	67,55 €	39,31 €	
Extérieur	179,03 €	105,79 €	178,46 €	105,79 €	179,03 €	105,79 €	

TARIFICATION PROPOSEE

Revenu Brut Annuel*	un e	e avec nfant ne seule **		e avec nfants **	Famille avec trois enfants et plus **		
	SOIR MERCREDI E SAMEDI		SOIR	MERCREDI ET SAMEDI	SOIR	MERCREDI ET SAMEDI	
< ou = 11 065 €	20,66 €	12,01 €	17,14 €	9,97 €	12,81 €	7,45 €	
de 11 066 à 17 387 €	40,52 €	23,58 €	33,64 €	19,55 €	25,12 €	14,63 €	
de 17 388 € à 23 709 €	58,59 €	35,17 €	48,62 €	28,30 €	36,33 €	21,14 €	
de 23 710 € à 31 612 €	82,81 €	48,17 €	68,72 €	39,99 €	51,35 €	29,87 €	
> ou = 31 613 €	111,24 €	64,73 €	92,32 €	53,73 €	68,97 €	40,13 €	
Extérieur	182,79 €	108,01 €	182,21 €	108,01 €	182,79 €	108,01 €	

Stage Planète Sport (tarif jour)

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **
< ou = 11 065 €	4,79 €	3,48 €	3,20 €
de 11 066 à 17 387 €	6,40 €	4,48 €	4,16 €
de 17 388 € à 23 709 €	7,99 €	6,40 €	5,76 €
de 23 710 € à 31 612 €	9,60 €	8,32 €	7,35 €
> ou = 31 613 €	11,19 €	10,24 €	9,61 €
Extérieur	12,79 €	12,79 €	12,79 €

TARIFICATION PROPOSEE

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **
< ou = 11 065 €	4,89 €	3,55 €	3,27 €
de 11 066 à 17 387 €	6,53 €	4,57 €	4,25 €
de 17 388 € à 23 709 €	8,16 €	6,53 €	5,88 €
de 23 710 € à 31 612 €	9,80 €	8,49 €	7,51 €
> ou = 31 613 €	11,43 €	10,45 €	9,81 €
Extérieur	13,06 €	13,06 €	13,06 €

Location de salles

		Journée		Week-end		Férié		Abonnement à l'année, 1 h par :			
Utilisateurs	Horaire	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Jour	Semaine	Mois	Trimestre
Serrissiens											
Individuel, personnel communal,	18,88 €	231,77 €	370,21 €	370,21 €	601,98 €	347,13 €	555,83 €	3 641,24 €	819,07 €	181,43 €	59,78 €
ou C.E d'entreprise											
Entreprise	28,32 €	347,13 €	485,57 €	485,57 €	717,34 €	463,54 €	672,24 €				
Non Serrissiens											
Individuel, Association, C.E d'entreprise	36,71 €	463,54 €	1 127,40 €	741,46 €	1 205,01 €	694,27 €	1 111,67 €	7 278,28 €	1 638,14 €	377,55 €	125,85 €
ou Entreprise											

Autre salle

Salle Alfred de Musset	1 573,12 € jour

Location de matériel

Matériel	Tables	Chaises
A l'unité	2,11 €	1,08 €
A la dizaine	10,49 €	5,24 €

TARIFICATION PROPOSEE

		Jou	rnée	Week-end		Férié		Abonnement à l'année, 1 h par :			ar:
Utilisateurs	Horaire	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Jour	Semaine	Mois	Trimestre
<u>Serrissiens</u> Individuel, personnel communal, ou C.E d'entreprise	19,27 €	236,64 €	377,98 €	377,98 €	614,62 €	354,42 €	567,51 €	3 717,70 €	836,27 €	185,24 €	61,03 €
Entreprise	28,91 €	354,42 €	495,77 €	495,77 €	732,40 €	473,28 €	686,36 €				
Non Serrissiens Individuel, Association, C.E d'entreprise ou Entreprise	37,48 €	473,28 €	1 151,07 €	757,03 €	1 230,31 €	708,85 €	1 135,01 €	7 431,12 €	1 672,54 €	385,48 €	128,49 €

Autres salles

Salle Alfred de Musset	1 606,15 € jour
Salle Alli ed de Mussel	1 000,15 € Jour

Location de matériel

Matériel	Tables	Chaises
A l'unité	2,15 €	1,10 €
A la dizaine	10,71 €	5,35 €

TARIFICATION EN COURS		
DESIGNATION	UNITE	VALEUR DE L'UNITE
Etalages réguliers devant magasins vitrines		
Présentoirs sans emprise/trimestre	5	l
Distributeur de denrée et toute autre installation	3	
présentant des articles pour la vente		l
avec emprise/trimestre	24	I
Ventes ambulantes et occasionnelles en dehors	et occasionnelles en dehors	
des limites des marchés et fêtes foraines (ex :	4	
fleurs/confiseries/vêtements/outillage etc)	1 7	
Ventes promotionnelles devant magasin/jour		
Véhicules de tourisme exposés pour la vente	20	l
(exposition occasionnelle)/véhicule	20	0,49€
Kiosque et baraque pour ventes à emporter		l
sans emprise/mois	5	l
avec emprise/trimestre	24	l
Stationnement habituel de véhicules assimilable	25	l
A une utilisation privative/mois	20	l
Dépôt de matériaux - Dépôt de bennes ou conteneurs		l
Baraques de chantier - Echafaudages au sol -		l
	hafaudages en bascule avec emprise de stection au sol - Engins de travaux Publics - Etais,	
Tréteaux et ouvrages assimilables. Dans tous les cas la		l
surface taxable est la projection au sol/jour		l
Palissades de dôtures ou protections de chantier et	10	
assimilés	10	

TARIFICATION EN COURS

Terrasses cafés/hôtel/restaurants et assimilés		m²
ouvertes	sans emprise	31,46 €
	avec emprise	52,44 €
fermée		104,87 €

TARIFICATION EN COURS

		journée	mensuel	annuel
Bulles de vente et installations de caractéristiques similaires			314,62 €	
Cirques et autres attractions temporaires diverses				
* Caution, forfait	314,62 €			
* Grand cirque > 300 PLACES		314,62 €		
* Cirque moyen de 100 à 299 places		209,75€		
* Petit cirque < 100 places		104,87 €		
* Branchement EDF + EAU, forfait pour grand et moyen cirque		125,85€		
* Branchement EDF + EAU, forfait pour petit cirque		94,39 €		
Attractions permanentes * Manège, carrousel et toute installation de caractéristiques similaires				2 097,49 €
Fêtes foraines				
* Caution, forfait	314,62 €			
* Baraque - le m²		3,15 €		
* Petit métier < 100 m²		47,19€		
* Moyen métier > 100 m² et < 200 m²		73,41 €		
* Gros métier à partir de 200 m²		131,09€		
* Branchement EDF + EAU		26,22€		
Attraction ponctuelles (Poneys)		10,49 €		
Marchés occasionnels, foires, brocantes et assimilés le ml/jour		1,65€		
Prise de vue (reportage photo)		94,39€		
Tournage de film		367,06 €		

TARIFICATION PROPOSEE

DESIGNATION	UNITE	VALEUR DE L'UNITE
Etalages réguliers devant magasins vitrines		
Présentoirs sans emprise/trimestre	5	
Distributeur de denrée et toute autre installation	, ,	
présentant des articles pour la vente		1
ave c emprise/trime stre	24	
Ventes ambulantes et occasionnelles en dehors		
des limites des marchés et fêtes foraines (ex :	4	
fleurs/confiseries/vêtements/outillage etc)	7	0,50€
Ventes promotionnelles devant magasin/jour		
Véhicules de tourisme exposés pour la vente	20	
(exposition occasionnelle)/véhicule	20	
Kiosque et baraque pour ventes à emporter		
sans emprise/mois	5	
avec emprise/trimestre	24	1
Stationnement habituel de véhicules assimilable	25	
A une utilisation privative/mois	23	
Dépôt de matériaux - Dépôt de bennes ou conteneurs		
Baraques de chantier - Echafaudages au sol -		
Echafaudages en bascule avec emprise de	20	
protection au sol - Engins de travaux Publics - Etais,	20	
Tréteaux et ouvrages assimilables. Dans tous les cas la		1
surface taxable est la projection au sol/jour		
Palissades de clôtures ou protections de chantier et	10	1
assimilés	10	

TARIFICATION PROPOSEE

Terrasses cafés/hôtel/restaurants et assimilés		m²
ouvertes	sans emprise	32,12€
	avec emprise	53,54 €
fermée		107,08 €

TARIFICATION PROPOSEE

TANIFICATION PROPOSEE		journée	mensuel	annuel
Bulles de vente et installations de caractéristiques similaires			321,23 €	
Cirques et autres attractions temporaires diverses				
* Caution, forfait	321,23€			
* Grand cirque > 300 PLACES		321,23 €		
* Cirque moyen de 100 à 299 places		214,15€		
* Petit cirque < 100 places		107,08 €		
* Branchement EDF + EAU, forfait pour grand et moyen cirque		128,49 €		
* Branchement EDF + EAU, forfait pour petit cirque		96,37 €		
Attractions permanentes * Manège, carrousel et toute installation de caractéristiques similaires				2 141,53 €
Fêtes foraines				
* Caution, forfait	321,23 €			
* Baraque - I e m² * Petit métier < 100 m²		3,21 €		
* Moyen métier > 100 m² et < 200 m²		48,18 €		
* Gros métier à partir de 200 m²		133,85 €		
* Branchement EDF + EAU		26,77 €		
Attraction ponctuelles (Poneys)		10,71 €		
Marchés occasionnels, foires, brocantes et assimilés le ml/jour		1,65 €		
Prise de vue (reportage photo)		96,37 €		
Tournage de film		374,77 €		

Concessions funéraires

Durée de la concession	Montant total	Part Commune	Part CCAS
15 ans renouvelable	151,02 €	100,68 €	50,34 €
30 ans renouvelable	268,48 €	178,99 €	89,49 €
50 ans renouvelable	503,40 €	335,60 €	167,80 €

Taxe de superposition

A partir de la	
seconde inhumation	50,34 €
Seconde illiditation	

Frais de caveau provisoire

Payant à partir du 15ème jour	3,36 €
-------------------------------	--------

Taxe d'ouverture

Inhumation, exhumation	36,71 €
*	

Urnes

Concession	723,63 €
------------	----------

TARIFICATION PROPOSEE

Concessions funéraires

Durée de la concession	Montant total	Part Commune	Part CCAS
15 ans renouvelable	154,19 €	102,79 €	51,40 €
30 ans renouvelable	274,12 €	182,74 €	91,37 €
50 ans renouvelable	513,97 €	342,65 €	171,32 €

Taxe de superposition

A partir de la	
seconde inhumation	51,40 €

Frais de caveau provisoire

Payant à partir du 15ème jour	3,43 €

Taxe d'ouverture

Inhumation ashumation	27.40.0
Inhumation, exhumation	37,48 €

Urnes

Concession	738,83 €
------------	----------

Tarification des photocopies

	1 page A4	1 page A3
Tarif pour les associations serrissiennes	0,07 €	0,11 €
Tarif pour les administrés pour la copie de documents administratifs liés aux activités communales	0,16 €	0,27 €

TARIFICATION PROPOSEE

Tarification des photocopies

	1 page A4	1 page A3
Tarif pour les associations serrissiennes	0,08 €	0,12 €
Tarif pour les administrés pour la copie de documents administratifs liés aux activités communales	0,17 €	0,28 €

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ, M. CAFFIER

- 1 ABSTENTION:

, M. OUEDRAOGO

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VI- CREATIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES-AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Rapporteur: M. LE MAIRE

Suite à la définition par le Conseil Municipal en 2009 des taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant (concordance entre le grade proposé et le positionnement hiérarchique, résultats de l'évaluation et absence de sanction disciplinaire depuis deux ans), il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les départements suivants :

- Département Ressources
 - o 1 poste d'animateur principal de 1^e classe à temps complet
- Département Prestations
 - o 1 poste de technicien principal de 1^e classe à temps complet
 - o 1 poste de brigadier chef principal à temps complet
- Département Action Educative
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à TNC (26 h 30)
- Département Action Familiale et Sociale
 - o 1 poste d'attaché territorial à temps complet
 - o 1 poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1^{er} mai 2012 au plus tôt.

Ces créations sont prévues au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES N°2009-04, 2009-08, 2009-18 RELATIFS A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il a été conclu en 2009 et 2010 des marchés relatifs à la vérification et à la maintenance des équipements suivants :

- Installations de chauffage et ventilation (SEMCRA)
- Alarmes (AL SECURITE)
- Extincteurs et systèmes de désenfumage (S.I.E.)
- Jeux et équipements sportifs (CERES CONTROL)

Ainsi que des marchés relatifs aux contrôles réglementaires périodiques dans les bâtiments communaux (DEKRA).

Il convient d'actualiser la liste des équipements prévus dans ces marchés en intégrant, d'une part, les bâtiments communaux suivants :

- crèche Terre d'Eveil
- centre périscolaire Henri Matisse
- gymnase Olympe de Gouges

et, d'autre part, d'ajouter les équipements non pris en compte dans les marchés initiaux, à savoir :

- logement du gardien du groupe scolaire Robert Doisneau (entretien de la chaudière)
- Hôtel de ville, mairie du bourg, cantine Henri Matisse (entretien des climatisations)
- Epicerie solidaire (local mis à disposition par le SAN), cantines Jules Verne et Robert Doisneau, gymnase Eric Tabarly (entretien des adoucisseurs et vérification des équipements sportifs).

Les sociétés titulaires des contrats proposent des avenants à leur marché respectif d'un montant global de 11 164,33 € TTC.

Considérant que le montant hors taxes des avenants est supérieur à 5% du montant hors taxes du marché initial, soit :

- > + 26,23 % pour le marché 2009-08 SEMCRA
- ➤ +8,18 % pour le marché 2009-18 lot n° 1 DEKRA
- ➤ +7,90 % pour le marché 2009-18 lot n° 2 CERES CONTROL
- ➤ +8,82 % pour le marché 2009-04 lot n° 1 AL SECURITÉ
- ➤ +11,67 % pour le marché 2009-04 lot n° 2 AL SECURITÉ
- ➤ +6,84 % pour le marché 2009-04 lot n° 3 S.I.E.

Portant ainsi le montant du marché à :

- > 39 887,80 € TTC pour le marché 2009-08 SEMCRA
- 20 586,73 € TTC pour le marché 2009-18 Lot n° 1 DEKRA
- > 5 093,76 € TTC pour le marché 2009-18 Lot n° 2 CERES CONTROL
- > 3 644,27 € TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 1 AL SECURITÉ
- > 4 807,92 € TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 2 AL SECURITÉ
- 2 328,36 € TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 3 S.I.E.

Considérant que le marché initial a été passé selon une procédure adaptée ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'IMPRESSION N°AO2010-09 POUR LES LOTS 1 A 4.

Rapporteur: M. LE MAIRE

Un marché en appel d'offre relatif aux services d'impression a été passé en 2010. Ce marché a été alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1: Impression (offset et numérique) du journal municipal « Le Serrissien », de brochures diverses, guides, documents administratifs, invitations, flyers
- Lot n° 2 : Impression de l'agenda guide de la ville de Serris
- Lot n° 3 : Reprographie
- Lot n° 4 : Impression numérique grands formats 1 (panneaux et plans)
- Lot n°5: Impression numérique grand format 2 (bâches et kakemonos)

Ce marché prévoyait que la révision des prix pour les lots 1 à 4 s'effectue par référence à des indices définis par l'INSEE.

Suite à la rénovation en continu des branches, la série 1558548 (identifiant : 001558548) issue de la branche papiers et cartons est arrêtée.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu de rédiger le présent avenant n° 1, afin de définir les conditions de la poursuite de la variation des prix.

Cette modification de l'indice de révision ne modifie pas l'évolution « standard » annuelle du prix de ce marché.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché n° AO 2010-09, relatif aux services d'impression.

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

IX- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE POUR LES LOTS 1 ET 3

Rapporteur: M. LE MAIRE

Les contrats d'assurance de la commune (hors assurance statutaire) ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA n°2010-14) fin 2010 pour débuter au 1^{er} janvier 2011. Ce marché a été alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens (immobiliers, mobiliers)
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile
- Lot n° 3 : Flotte automobile
- Lot n° 4 : Protection juridique des agents
- Lot n°5 : Protection juridique et pénale des agents et des élus
- Lot n°6: exposition d'œuvres d'art.

A la suite d'adjonctions, de résiliations et de régularisation, les lots n°1 et n°3 font l'objet d'avenants :

- Lot 1 : adjonction du gymnase Olympe de Gouges (+ 4000 m²)
- Lot 3 : résiliation de 2 véhicules et régularisation de 4 véhicules (véhicules des ST, master).

Ces avenants entraînent une augmentation de plus de 5 % (+ 10,1 % pour le lot 1 soit 1940 € et + 12.5 % pour le lot 3 soit 1317 €) du montant du marché par lot.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 du marché n° MAPA-2010/14 relatif aux contrats d'assurance pour les lots 1 et 3.

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

X- DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DES PANNEAUX ELECTRONIQUES

Rapporteur: M. BALLUET

Un marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour l'acquisition de trois panneaux graphiques couleurs d'information électroniques, avec un logiciel de commande et leur maintenance. Ces caractéristiques étaient notamment :

- un délai de deux mois à compter de la notification du marché pour la fourniture, l'installation et la mise en ordre de marche des panneaux et du logiciel,

- une durée initiale d'un an, pouvant être reconduite cinq fois par périodes successives d'un an (durée totale du marché maximum 6 ans), pour la maintenance (préventive et curative),
- la maintenance curative devait remédier aux dommages subis (accident, vandalisme) et aux défaillances des matériels. Elle faisait l'objet d'un prix global et forfaitaire.
- La date limite de remise des offres était le 30 septembre 2011 à 17H00.

L'estimation annuelle de dépense inscrite au budget 2011 était de 120 000 € TTC, hors travaux d'installation des panneaux par la ville.

Neuf sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises.

Cinq sociétés ont remis une offre, elles sont par ordre d'arrivée :

- 1 ART VISION.
- 2 LUMIPLAN VILLE.
- 3 CHARVET.
- 4 PRISMAFLEX.
- 5 EPL.

Au regard de la nécessité de corriger certains documents du dossier de consultation des entreprises (entre autres la forme du prix de la maintenance curative (prix unitaires et non forfaitaires), modifiant ainsi la définition du besoin, il est demandé au Conseil Municipal de déclarer sans suite pour un motif d'intérêt général l'appel d'offre pour le marché de fourniture de trois panneaux, conformément à l'article 59 IV du Code des Marchés Publics.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XI- DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DE FOURNITURES ALIMENTAIRES

Rapporteur: Mme AUDRAIN

Lors de la consultation du marché de fournitures alimentaires, aucune offre n'a été transmise pour chacun des sept lots d'un premier appel d'offres, en application de l'article 59 III du Code des Marchés Publics. La Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre 2011 a déclaré la procédure de passation de chacun des lots sans suite et un nouveau marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les caractéristiques de celui-ci étaient notamment :

- marché à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum,
- alloti en 10 lots séparés,
- période initiale d'un an pouvant être reconduite deux fois par périodes successives d'un an (durée totale du marché maximum 3 ans),
- date limite de remise des offres le 14 octobre 2011 à 17H00.

L'estimation annuelle de dépense inscrite au budget 2011 était de 87 890 € TTC pour l'ensemble de ces lots.

Une vingtaine de sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises.

Il a été reçu, dans le délai, pour le lot n°:

- 1 « Pains, viennoiseries, sandwichs, frais » : 1 pli (ROBAC).
- 4 « Produits surgelés » : 1 pli (DAVIGEL).
- 9 « Boissons non alcoolisées » : 1 pli (GUINAND).
- 10 « Vins et spiritueux » : 2 plis (SARL UN SAUT A LA CAVE, GUINAND).

Au regard de la nécessité de corriger certains documents du dossier de consultation des entreprises, de la modification de la définition du besoin, pour chacun des lots, comme suit :

- La durée du marché sera d'un an et non d'une durée initiale d'un an reconductible deux fois par période d'un an (durée maximum du marché trois ans).
- Le marché sera toujours à bons de commande, mais avec un montant maximum.

Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer sans suite pour des motifs d'intérêt général l'appel d'offre pour les lots n° 1 à 3 et 5 à 10, conformément à l'article 59 IV du Code des Marchés Publics.

Le nouveau marché pourra alors être passé selon une procédure adaptée.

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

XII- APPROBATION DE LA CONVENTION CAF RELATIVE AU CONVENTIONNEMENT DES SEJOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Rapporteur: Mme AUDRAIN

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Le dispositif VACAF AVE (Aide aux Vacances Enfants) a pour but d'assurer les inscriptions des enfants dans des centres de vacances assurant un accueil avec hébergement et le financement auprès de ces organismes de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, selon un barème fixé par son Conseil d'administration.

A cet effet, pour l'année 2012, la CAF de Seine-et-Marne décide d'adapter sa politique d'aide aux vacances des enfants, notamment en élargissant le bénéfice de l'Aide Vacances Enfants (AVE) aux séjours de vacances d'au moins 5 jours, contre 7 jours précédemment.

La Ville de Serris, en tant qu'organisateur de séjours enfants, est concernée par ce dispositif. Il convient donc d'établir une convention afin de définir :

- les relations financières entre les organisateurs de séjours et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne dans le cadre du règlement des factures du dispositif VACAF AVE
- les engagements réciproques des co-signataires

Sont concernés les enfants et adolescents de 3 à 18 ans bénéficiaires de l'aide aux vacances, issus de familles allocataires de la CAF de Seine-et-Marne répondant aux critères d'attribution fixés annuellement par son Conseil d'administration.

Les séjours ouvrant droit à l'aide aux vacances sont les accueils avec hébergement organisés par les collectivités locales ayant signé une convention AVE, d'une durée minimum de 5 jours consécutifs, sur la base d'un seul séjour dans l'année par bénéficiaire.

Le paiement de la participation de la CAF sera effectué par VACAF à la collectivité locale conventionnée, sur production par celle-ci des factures relatives aux séjours ainsi que du récépissé de déclaration du séjour établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le montant de cette participation est établi en application d'un barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de la CAF, en fonction des ressources des familles bénéficiaires. Elle représente un taux de prise en charge du coût du séjour par enfant, dans la limite d'un prix plafond.

Il appartiendra à la Ville de Serris de déduire l'aide aux vacances CAF du coût du séjour, et de recouvrer directement la participation financière résiduelle due par les familles.

La convention est établie pour la période de janvier à décembre de l'année 2012, incluant les vacances de Noël en totalité, et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIII- ACQUISITION DE LA VENELLE DES ENFANTS GATES

Rapporteur: M.FABRIANO

Euroter Promotion a réalisé un lotissement de 5 lots, dans le bourg de Serris. Dans le cadre de ces aménagements, il a également réalisé les espaces libres et la voirie (l'actuelle Venelle des enfants gâtés).

Depuis 2004, la ville s'est rapprochée du lotisseur pour qu'il procède aux vérifications techniques de la réalisation de ces espaces qui lui ont été remis en gestion.

Ce dossier ayant abouti, il devient nécessaire que la ville devienne propriétaire de cette voirie qu'elle entretient depuis plusieurs années.

Après avoir mis en relation les notaires des 2 parties, un acte de cession pour 1 € est prêt à être signé.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession et les pièces s'y afférant.

XIV- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2012-19	26 janvier 2012	Convention de prestation de service pour l'animation du stage Sports et Culture avec l'association AC Théâtre val d'Europe	976,00 €
2012-20	10 février 2012	Attribution du marché n°2011-15 – Fournitures de végétaux – Société Pépinière Châtelain	Selon le BPU
2012-21	01 mars 2012	Contrat avec la société K'dance pour le carnaval du 17 mars 2012	790,00 €
2012-22	06 mars 2012	Convention de formation professionnelle avec La Prévention Routière pour 2 agents de la Police Municipale du 20 au 22 mars 2012	717,6 €
2012-23	06 mars 2012	Convention de formation BAFD avec Les Francas du 19 au 29 mars 2012	637,00 €
2012-24	06 mars 2012	Contrat de prestation avec l'association Des Bulles dans la Marne pour le journée de la BD le 25 mars 2012	1500,00 €
2012-25	06 mars 2012	Contrat de cession avec Culturéa ASBL pour le spectacle du 17 mars 2012	2626,60 €

La séance est levée à 22h00 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.

Relevé des délibérations affiché en mairie le 21 mars 2012.